

18 avril 2024

Cour d'appel de Douai

RG n° 24/00820

TROISIEME CHAMBRE

Texte de la décision

Entête

COUR D'APPEL

DE [Localité 6]

TROISIEME CHAMBRE

ORDONNANCE DE DESISTEMENT TOTAL

du 18 Avril 2024

Minute n° 24/140

Président du TJ de dunkerque

du 14 Décembre 2023

N° RG 24/00820 - N° Portalis DBVT-V-B7I-VL2U

Audience dans le cadre de la Mise en Etat de la TROISIEME CHAMBRE de la COUR D'APPEL de DOUAI du 18 Avril 2024

Nous, Guillaume SALOMON, Président,

assisté de Harmony POYTEAU, Greffier,

Exposé du litige

saisi de l'appel inscrit au Greffe sous le N° RG 24/00820 - N° Portalis DBVT-V-B7I-VL2U dans une instance entre les parties suivantes :

Monsieur [V] [H]

[Adresse 2]

[Localité 4]

Représentant : Me Lorelei VITSE, avocat au barreau de Dunkerque

(bénéficie d'une aide juridictionnelle Totale numéro C-59178/24/002684 du 10/04/2024 accordée par le bureau d'aide juridictionnelle de [Localité 6])

APPELANT

Monsieur [O] [M]

[Adresse 7]

[Localité 4]

Etablissement Public [Adresse 5]

[Adresse 1]

[Localité 3]

INTIMES

Vu les articles 400 et suivants du Code de Procédure Civile

Motivation

Attendu que l'appelant se désiste de l'appel par message RPVA en date du 17 avril 2024 ;

Que ce désistement ne contient aucune réserve, qu'il n'a été formé ni demande ni appel incident ;

Que les conditions prévues aux articles 401 et 402 du Code de Procédure Civile sont remplies ;

Dispositif

PAR CES MOTIFS

Constatons le désistement d'appel et l'extinction de l'instance devant la cour.

Condamnons l'appelant aux frais de l'instance éteinte.

LE GREFFIER LE PRESIDENT

Harmony POYTEAU Guillaume SALOMON